

Handball Drôme Ardèche

CAHIER DES CHARGES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE

Principe: l'assemblée générale du comité est organisée le dernier vendredi du mois de mai de chaque année alternativement en Ardèche et en Drôme, sauf si il n'est pas possible de trouver un club d'accueil elle et sauf pour l'AG électorale elle s'organise au siège du comité à Valence.

Organiser une assemblée générale c'est aussi pour l'organisateur de profiter de ce moment pour promouvoir le club vers les élus de la municipalité, son projet sportif, ses actions en cours et valoriser ses relations.

Conditions d'accueil :

- Auditoire d'environ 100 à 120 personnes assises. (maximum 2 personnes/club)
- Environ 6 personnes intervenantes à la tribune
- Le club organisateur doit être officiellement représenté par un ou plusieurs délégués.

Conditions matérielles:

- Une tribune légèrement surélevée pouvant accueillir au plus 6 intervenants assis
- Une sonorisation suffisante de table (1 ou 2 micros fil et un micro HF)
- Une ou deux tables à l'entrée destinées aux secrétaires du comité et leurs documents à remettre aux délégués des clubs
- Une ou deux tables à proximité de la tribune réservées aux récompenses et trophées.
- Un écran de projection assez grand installé à côté de la tribune.(200X200 cm minimum)
- Une alimentation électrique à la tribune pour les ordinateurs portables équipée de prise multiple et une rallonge suffisante pour le rétroprojecteur équipée de prise multiple également.
- Une douzaine de petites bouteilles d'eau minérales (33 ou 50cl) non gazeuses et des verres pour la tribune.

Disponibilité de la salle :

- La salle doit être ouverte de 17h00 à 23h00, pour une convocation des délégués des clubs à 19h30, les chaises et tables étant installés, un couloir de passage au centre de l'auditoire étant réservé.
- Les délégués doivent pouvoir garer leurs véhicules à proximité de la salle, le parking doit être fléché, ainsi que l'accès à la salle.
- Le club doit s'assurer que la sécurité des personnes et véhicules soit effective, en prenant contact avec la police ou la gendarmerie locale.

Restauration

- Il est d'usage que le club d'accueil ou ses sponsors offrent l'apéritif de bienvenue, les alcools forts sont proscrits au profit de vins légers ou de boissons non alcoolisées.
- Le comité prend à sa charge la restauration des délégués à hauteur de 8€ maximum par personne. Un buffet froid ou chaud peut être envisagé sous la forme d'un self service, sans oublier le traditionnel café de fin de repas.
- Dès que le nombre de délégués est connu, celui-ci est transmis à l'organisateur pour qu'il prévoise une restauration suffisante avec l'aide d'un traiteur.
- Les aliments ne peuvent être préparés par l'organisateur.
- Le comité règle directement le traiteur sur présentation de la facture originale correspondant au nombre de personnes invitées.

Invitations

- Le comité convoque les clubs, invite les institutionnels départementaux, régionaux voire nationaux.
- Le club invite les élus locaux, le ou les maire(s), le chargé des sports de la commune, le conseil d'administration du club et ou toutes personnes qu'il pense être opportunes à la promotion de son club.
- Le club invite également le ou les journalistes locaux, prévoit un article avant l'assemblée générale puis prévoit une photo de l'assemblée et un article au plus tard semaine +1.

Interventions

- Le président du comité souhaite la bienvenue aux délégués et ouvre l'assemblée générale.
- Le maire & Le président du club souhaitent la bienvenue aux délégués.
- Les autres représentants interviennent sur invitation du président du comité.
- Le protocole à respecter de l'élu de base, à celui du club, du département, de la région, des élus nationaux, en terminant par le représentant de l'Etat.

Le club organisateur s'engage à fournir un plan d'accès à la salle, suffisamment clair sous forme d'image jpeg, ou document pdf au comité le plus rapidement possible. Il s'engage également à produire au comité un bref historique du club ainsi que les plus hauts niveaux de jeu pratiqué.

Le club peut profiter de l'AG pour faire la promotion du club.

Pour tous renseignements

Joindre Henri CORMANN 06.15.75.77.84

Par courriel henrichab@aol.com

ou le comité 04.75.55.09.09

Valence – HC/AVRIL 2007